

INTERVENTION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

- L'Administration Régionale Kativik (ARK) et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) ont été informés de la situation. L'ARK a procédé à une vérification de l'application des normes à l'usine d'approvisionnement en eau potable du village initial et évalue la présence du parasite au site ainsi qu'en amont et en aval (réservoirs domestiques) de ce dernier. Les systèmes d'approvisionnement en eau des communautés sont dotées d'équipements d'irradiation UV à l'exception de Kuujjuaq, Aupaluk et Ivujivik actuellement en travaux de mise aux normes ;
- Des analyses en laboratoire sont en cours afin d'identifier la sous-espèce de *Cryptosporidium* en cause ce qui pourrait orienter vers la documentation d'une source à l'infection initiale ;
- Un questionnaire épidémiologique a été développé et utilisé auprès des cas ;
- Un relevé des dossiers de tous les cas du village le plus atteint a été effectué afin de mieux caractériser la maladie et la nature des soins requis ;
- Un dépliant et des messages radios ont été produits et diffusés aux CLSC afin d'être utilisés par les intervenants locaux ;
- De l'information a été diffusée directement à la radio FM locale dans deux villages plus touchés.

RECOMMANDATION AUX CLINICIENS

Envisager le diagnostic de cryptosporidiose chez les personnes se présentant avec des symptômes d'entérite prolongée ou récurrente.

Les examens de laboratoire à effectuer

- Culture de selles ;
- Recherche d'ovo et parasites selon la méthode usuelle (avec fixatif SAF) ;
- Prélèvement d'un échantillon supplémentaire de selles fraîches pour la recherche de *Cryptosporidium*, prélevé selon le mémo diffusé le 1^{er} novembre 2013. La quantité à prélever doit être minimalement de 10 ml.

Traitement

- De soutien : remplacement liquidien et électrolytique ;
- Des études cliniques sont en cours visant à documenter l'efficacité de divers antiparasitaires contre l'infection à *Cryptosporidium*. Il n'y a actuellement aucun médicament contre la cryptosporidiose homologué au Canada.

Surveillance

- Compléter le questionnaire d'enquête auprès du patient et télécopiez-le à la Direction de santé publique du Nunavik au **1-866-867-8026** ou **(819) 964-2814**.

Prévention et contrôle

- En milieu de soins, renforcer les mesures d'hygiène, dont le lavage des mains, le nettoyage et la désinfection des surfaces ;
- Retirer du travail les manipulateurs d'aliments et personnel de soins. Le retour au travail peut s'effectuer 48 heures après la fin des symptômes ;
- Exclure du service de garde les enfants présentant de la diarrhée. Voir chapitre V, page 141 du *Guide d'intervention : prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance. 2011. MSSS*. Le retour à la garderie peut se faire selon les critères énoncés à ce même chapitre ;
- Aviser le patient de ne pas fréquenter la piscine jusqu'à deux semaines après la fin des symptômes ;
- Fournir au patient les conseils d'usage sur l'importance du lavage des mains avec de l'eau et du savon.

Sources

- Santé et services sociaux. Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance : guide d'intervention. 2011. MSSS.
- APHA. Control of Communicable Diseases Manual. David L. Heyman, éditeur. 19th Edition, 2008.
- Lévesque, Benoit, Microbiological quality of blue mussels (*Mytilus edulis*) in Nunavik, Québec: a pilot study. *Can J. Microbiol.* 56: 968-077 (2010)
- Tropical Infectious Diseases, Guerrant et al, 2^e Edition 2006

Cas de cryptosporidium déclarés (MADO). Nunavik (ad 21-11-2013) Nombre de cas par semaine selon la date de prélèvement



